

Partenariat entre le Sivades et la CCI pour traiter et valoriser les déchets

Grasse

« Cette convention est un grand pas en avant. Elle finalise un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie pour le traitement et la valorisation des déchets industriels dits banals sur notre zone. »

Hier, Maxime Coulet, président du Sivades (1), avait toutes les raisons de se réjouir en paraphant le document avec Paul Di Natale, vice-président de la CCI Nice Côte d'Azur (2).

50000 tonnes par an

Cet accord-cadre, conformément aux recommandations du Grenelle de l'environnement, vise à canaliser et optimiser la valorisation des déchets produits par les entreprises (2000 environ) implantées sur le territoire du Sivades.

De quelle manière? En menant des actions pour améliorer le tri, réduire les quantités, favoriser les filières de valorisation, faciliter le respect des réglementations, optimiser les coûts de collecte et de traitement par une gestion mutualisée.

« La production de ces déchets est de l'ordre de 50000 tonnes par an, dont 60 % valorisables. Ça va représenter un certain coût, toujours moins élevé qu'à ce jour, mais nous allons être aidés et ça en vaut la peine en terme de pré-



Paul Di Natale, vice-président de la CCI, et Maxime Coulet, président du Sivades, de part et d'autre de Claude Serra, sous-préfet. (Photo Serge Haouzi)

servation de l'environnement », ajoutait Paul Di Natale. Des propos qui font référence à la fermeture, en juillet dernier, du site de la Glacière où les entreprises avaient leurs habitudes peu adaptées aux normes environnementales actuelles.

Trois sites pilotes

Trois déchetteries du Sivades

seront pilotes pour le traitement des déchets industriels produits par les entreprises du secteur Cannes-Grasse : les zones d'activité de la Fènerie à Pégomas, la Roubine à Cannes, et la Festre Sud à Saint-Cézaire. La CCI, quant à elle, organisera les opérations de gestion collective et s'engage à mettre à disposition des entreprises des moyens humains et techniques (formation et sensibilisation au tri).

Un engagement fort pour améliorer la valorisation et la réduction des déchets.

V.B.

1.- Syndicat mixte intercommunal pour la valorisation des déchets du secteur Cannes-Grasse : Cannes, la Communauté de Communes des Terres de Siagne (Cabris, Le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey et Spéracèdes) et la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne).

2. En présence de Claude Serra, sous-préfet.

Enfouissement : « Un site avant l'été »

La question du futur site d'enfouissement ou d'incinération des déchets à l'ouest des Alpes-Maritimes a évidemment refait surface. Quid alors de ce dossier? Depuis l'abandon forcé du terrain de La Roquette-sur-Siagne, c'est le statu quo.

« En fait non, assurait le sous-préfet Claude Serra, hier. Nous mettons toute notre énergie à trouver un nouveau terrain et nous nous réunissons tous les deux jours pour cela. Nous appliquons le principe de l'entonnoir pour répertorier toutes les emprises foncières, avec toutes les contraintes possibles et imaginables. Et nous sommes arrivés déjà à cibler quatre terrains. D'ici fin février, il faut que nous ayons fait notre choix. »

Le temps presse en effet. Les déchets non valorisables, depuis la fermeture du site de la glacière, sont acheminés à Septèmes-les-Vallons dans les Bouches-du-Rhône.

« Une situation temporaire qui ne saurait durer. Nous nous y sommes engagés. D'ailleurs, Septème ne veut plus de nos déchets et nous devons désormais les faire traiter dans la Drôme », précisait Maxime Coulet.

La décision devrait être mise au vote lors du prochain conseil du Sivades.

« Nous aurons ce site avant l'été, il le faut ! », se promettait le président.

Sans consensus, le dernier recours serait l'arbitrage coercitif de l'État.